

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Comité de Protection des Personnes (CPP) Ile-de-France X

Comité de Protection des Personnes (CPP) Ile-de-France X
GHT Grand Paris Nord-Est / Hôpital Robert Ballanger
Boulevard Robert Ballanger
93602 Aulnay-sous-Bois cedex

Tél. : 01 49 36 73 57 - Email : rb.cpp.idf10@ght-gpne.fr

Bureau (du 01/01/2022 au 04/11/2022)

- Présidente : Mme Catherine Ollivet
- Vice-président : Dr Thomas Liautaud
- Secrétaires Généraux : Pr Philippe Casassus
M. Frédéric-Jérôme Pansier
Mme Marie-Claude Feinstein
Mme Fatima Bargui

Bureau (à compter du 05/11/2022)

- Président : Dr Thomas Liautaud
- Vice-président : M. Frédéric-Jérôme Pansier
- Secrétaires Généraux : Pr Philippe Casassus
Mme Marie-Claude Feinstein

Responsable administrative (à compter du 05/04/2004)

- Responsable administrative : Mme Agnès Paumard

1 – Données générales

Séances plénières tenues par le CPP dans l'année	10
Séances restreintes tenues par le CPP dans l'année	0
Dossiers dont l'examen a été reporté faute de quorum	0
Séances reportées faute de quorum <u>Responsable administrative</u>	2
Dossiers dont l'examen a été reporté faute d'expertise adaptée	0

2 – Nombre de demandes de modifications substantielles déposées en dehors du SI-RIPH2G

	Nombre de dossiers examinés *	dont nombre d'avis favorables	dont nombre d'avis défavorable
Recherches biomédicales initialement déclarées/ autorisées avant le 26/08/2006	0	0	0
Recherches biomédicales autorisées depuis le 27/08/2006	0	0	0
Recherches visant à évaluer les soins courants	0	0	0
Total	0	0	0

* Dossiers examinés par le CPP ayant donné lieu à un avis définitif dans l'année

3 – Promoteurs/demandeurs

Rencontrez-vous des difficultés avec les promoteurs?

Si oui, lesquelles?

- Réticences d'un petit nombre de promoteurs et/ou de déposants à saisir sur le RIPH2G les documents requis sur le SI, les blogs des Pièces obligatoires, les données dans les « Informations relatives à l'étude », et les éléments de recherche amendés dans leur version finale + version en mode de suivi dans les « Pièces complémentaires ».

4 – Informations générales sur les membres du Comité de protection des personnes

4.1. Composition du CPP au 31 décembre 2022

(pour les membres du CPP présents depuis plus de 6 mois au 31 décembre 2022)

	Qualité	Nombre de membres dans le CPP
1 ^{er} collège	Personnes ayant une qualification et une expérience approfondie en matière de recherche impliquant la personne humaine	5
	Personne qualifiée en matière de bio statistique ou d'épidémiologie	1
	Médecin généraliste	2
	Pharmacien hospitalier	2
	Auxiliaire médical	2
2 ^{ème} collège	Personnes qualifiées en raison de leur compétence à l'égard des questions d'éthique	1
	Personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale	2
	Personne qualifiée en raison de leur compétence juridique	1
	Représentants des associations agréées conformément aux dispositions de l'article L. 1114-1	2
	Personne qualifiée en matière de protection des données conformément à l'article L. 1123-7	1
Total		18

4.2. Participation des membres aux réunions du CPP

		Taux d'assiduité en %	Motif si taux inférieur à 50 %
1 ^{er} collège	Personnes ayant une qualification et une expérience approfondie en matière de recherche impliquant la personne humaine	51,60 %	-
	Personne qualifiée en matière de biostatistique ou d'épidémiologie	100 %	-
	Médecin généraliste	30 %	Activité professionnelle
	Pharmacien hospitalier	75 %	-
	Auxiliaire médical	55 %	-
2 ^{ème} collège	Personnes qualifiées en raison de leur compétence à l'égard des questions d'éthique	87,50 %	-
	Personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale	80 %	-
	Personne qualifiée en raison de leur compétence juridique	50 %	-
	Représentants des associations agréées conformément aux dispositions de l'article L. 1114-1	65 %	-
Personne qualifiée en matière de protection des données conformément à l'article L. 1123-7		90 %	-
Total			-

* taux d'assiduité = Nombre total des participants effectifs aux séances tenues sur l'année / Nombre de participants théoriques aux séances tenues sur cette même année
 (On entend par « participation effective » tant celle des membres titulaires que celle des membres suppléants et par « séances » les séances n'ayant pas été annulées faute de quorum)

4.3. Personnes employées par le CPP

	Nombre	ETP	Qualification principale
Personnel sous contrat	0	0	-
Personnel mis à disposition par un établissement public de santé (Convention avec le CH Robert Ballanger)	1	1	Responsable administrative du CPP
Autre personnel mis à disposition (préciser...)	0	0	-
Total	1	1	1

/

4.4. Indemnisation des membres des CPP pour perte de revenu du fait de leur participation aux séances du Comité

	Nombre de membres concernés	Montant sur l'année (en euro)
Travailleurs salariés	-	0
Travailleurs indépendants	-	0
Total	-	0

4.5. Indemnisation des rapporteurs

	Nombre de membres concernés	Montant sur l'année (hors cotisations)
Demandes initiales	15	5.310,00 €
Demandes portant sur des modifications substantielles	19	12.240,00 €
Total	-	17.550,00 €

4.6. Indemnisation des experts et des spécialistes mentionnés aux articles R.1123-13

	Nombre de membres concernés	Montant sur l'année (en euro)
Demandes initiales	0	0
Demandes portant sur des modifications substantielles	0	0
Total	0	0

5 – Commentaires et observations

❖ Quels sont d'après vous les points forts et les difficultés de votre CPP ?

• Nos points forts :

- Les compétences des membres du CPP
- Libre circulation de la Parole dans une atmosphère conviviale
- Le temps n'est pas mesuré pour l'expression de toutes opinions.

• Nos difficultés :

- Le décès inattendu de Madame Catherine Ollivet, présidente du CPP IDF X, en novembre 2022.
- L'absence de recrutement d'une assistante de la responsable administrative nous ayant empêché l'examen des essais cliniques portant sur les médicaments (UE).
- La difficulté des membres du Comité à suivre les évolutions réglementaires, les formations en ligne, qu'ils soient en activité professionnelle ou non.

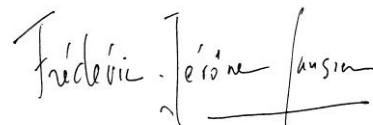
❖ Quelles améliorations proposeriez-vous ?

- Nous espérons que le poste de ½ ETP supplémentaire prévu de responsable administratif sera recruté au plus vite.
- Le financement d'un temps plein pourrait rendre le poste plus attractif (+++)
- Une réparation de l'ascenseur (sa panne prolongée ne facilite pas le retour aux séances en présentiel, car plusieurs membres ont des handicaps de déplacement).
- L'amélioration de la connexion wifi dans la salle de réunion pour permettre des réunions mixtes (présentiel et visio).
- Communication de la DGS pas assez ciblée : difficulté à suivre les communications et notamment les propositions de formation.

A Aulnay-sous-Bois, le 07 mars 2023



Pr. Philippe CASASSUS
Président



M. Frédéric-Jérôme PANSIER
Vice-Président